

## AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-6 (2023)
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS
DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 ET ABROGEANT LE
RÈGLEMENT 26-5 (2016)

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 13 novembre 2023, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 26-6 (2023), règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et abrogeant le règlement 26-5 (2016);
- l'objet de ce règlement est d'imposer un tarif mensuel auprès de tout abonné, selon la nature du service téléphonique auquel il est abonné, pour la fourniture et l'exploitation du service centralisé d'appels d'urgence;
- l'original du règlement numéro 26-6 (2023) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 15 novembre 2023.

La greffière,

Geneviève Dupras

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 15 novembre 2023 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 novembre 2023.

Donné à Coaticook, ce 15 novembre 2023.

La greffière,

Geneviève Dupras